Une « victoire d'étape » pour la reconnaissance professionnelle, pour la reconnaissance des compétences des orthophonistes, pour la reconnaissance des orthophonistes salariés

La mobilisation unie des professionnels avec leurs organisations impose un premier recul : le ministère retire le projet de décret

Aujourd'hui, le ministère de la Santé a annoncé qu'il ne publierait pas le décret concernant le reclassement des orthophonistes à bac+3.

Aujourd'hui, le ministère de la Santé a annoncé qu'il ouvrait le 1er juillet 2015 les discussions avec les représentants de la profession pour un reclassement juste des orthophonistes salariés de la Fonction Publique Hospitalière.

Si l'intersyndicale se réjouit de ces annonces, elle tient à préciser qu'elle reste toujours mobilisée et vigilante quant à la poursuite du travail qui va maintenant s'engager.

En effet, le ministère propose un groupe de travail pour déterminer des mesures incitatives, visant à favoriser l'exercice hospitalier, ciblées sur des logiques de territoire ou de prises en charge spécialisées.

Ces mesures déjà annoncées par la ministre le 28 avril dernier ne nous paraissent pas adaptées.

Une réelle incitation : c'est la revalorisation des grilles salariales.

L'ensemble des représentants de la profession tient à remercier tous les orthophonistes et les étudiants qui se sont mobilisés ces derniers jours et sans qui cette victoire n'aurait pas été possible.

L'ensemble des représentants de la profession remercie tous les parlementaires, tous les soutiens qui se sont manifestés et qui se sont opposés à un reclassement injuste des orthophonistes salariés.

L'intersyndicale appelle donc tous les orthophonistes à suspendre immédiatement la grève des enseignements théoriques et cliniques.

Une étape est franchie, une première victoire a été obtenue mais notre combat ne s'arrête pas là.

Nous invitons donc tous les orthophonistes à continuer à participer aux réunions régionales programmées afin de rester mobilisés sur la reconnaissance de nos compétences et de nos qualifications professionnelles.

Nous appelons les orthophonistes à manifester le 25 juin 2015

La profession toute entière exige donc maintenant une réforme immédiate pour les orthophonistes salariés.

La profession toute entière appelle le ministère de la Fonction publique et le ministère de la Santé à proposer un reclassement immédiat tenant compte des qualifications réelles des orthophonistes, de leur réel niveau d'autonomie et de responsabilité !